



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

**N° 30-2026**

**Objet : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1504, 1505 et 1650 A,

Vu la délibération N° 14-2026 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2026 portant installation du Conseil communautaire à l'issue des résultats des scrutins des 15 et 22 mars 2026 relatifs à l'élection des conseillers municipaux et communautaires,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que le renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires de mars 2026 impose le renouvellement des instances dont la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Considérant qu'il convient, dès lors, de fixer les modalités de création de cette commission pour la durée du mandat,

Considérant que la commission doit être composée du Président de la Communauté de communes ou d'un Vice-président délégué, de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants,

Considérant qu'une liste de contribuables doit être proposée aux services de l'Etat en nombre double,

Considérant que les contribuables proposés doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils et inscrits sur les rôles des impositions directes locales de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Acte** la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie pour la durée du mandat.

**Article 2 :** **Dit** que les membres de cette commission seront désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants) proposée par le Conseil communautaire.

**Article 3 :** **Sollicite** les Maires des communes membres afin qu'ils proposent au Président, avant le 07 mai 2026, des noms de contribuables (personnes physique ou représentants de personnes morales) remplissant les conditions d'éligibilité.

**Article 4 :** **Précise** que la liste définitive des 40 candidats sera soumise à l'approbation du prochain Conseil communautaire avant transmission aux services de l'Etat.

**Article 5 :** **Autorise** Monsieur le Président à prendre toute mesure et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 avril 2026.

Le Président,  
**Jonathan WOF SY**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le neuf avril s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL, GUESMI, LABRUYERE, LACOSTE, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRÂN, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MARTIN, MORIN, PRUVOT, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame INGLEZAKIS Manon pouvoir à Monsieur DOUKALI Abdelaziz.  
Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.  
Madame VALENTE Sabrina pouvoir à Monsieur COLLON Stéphane.  
Monsieur DARMON Charles pouvoir à Monsieur GIRAUD Frédéric.  
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Madame LACOSTE Bernadette.

### Etait absente excusée :

Madame DIACONU Marina.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du samedi 04 avril 2026